

Secteur L'Assomption Sud-Longue-Pointe

## **Rapport de l'OCPM : Ray-Mont Logistiques s'engage à étudier les recommandations et proposer de nouvelles pistes d'intégrations**

**Montréal, le 13 mars 2025 – Ray-Mont Logistiques (RML) prend acte du rapport de consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), rendu public aujourd'hui, à l'égard de l'aménagement de son site de la rue Notre-Dame Est. Son équipe d'experts analysera de façon détaillée ce document, ainsi que les recommandations qu'il contient, afin d'identifier les pistes d'intégration et d'en assurer l'arrimage avec les autres projets et initiatives du secteur.**

Rappelons que depuis son arrivée dans le secteur L'Assomption Sud – Longue-Pointe en 2016, RML réhabilite à ses frais un terrain industriel lourdement contaminé pour rapprocher ses activités du Port de Montréal en y établissant une plateforme logistique intermodale. La plateforme est maintenant en opération depuis novembre 2022 et permettra à terme à l'entreprise de réduire ses gaz à effet de serre de 82%<sup>1</sup>. Au fil des ans, RML a participé à l'ensemble des initiatives visant une meilleure intégration de son projet au secteur.

À l'automne 2024, l'entreprise a collaboré activement à toutes les étapes du processus de consultation mené par l'OCPM. Ayant en main le rapport de consultation de l'Office, Ray-Mont Logistiques s'engage à étudier avec sérieux les éléments mis de l'avant par les commissaires afin d'élaborer un plan d'intégrations permettant d'accroître les retombées positives des activités de RML dans le secteur L'Assomption Sud-Longue-Pointe. Ce plan sera rendu public dans les prochaines semaines.

« Nous sommes conscients que notre arrivée dans le secteur suscite des inquiétudes chez des citoyens. Nous prenons cet exercice de consultation comme une occasion de nous améliorer et de mieux saisir les préoccupations des riverains. Ray-Mont Logistiques s'engage à analyser le rapport avec sérieux et à proposer des mesures concrètes pour répondre aux recommandations soulevées. » Charles Raymond, président-directeur général de Ray-Mont Logistiques.

Rappel des faits :

- Ray-Mont Logistiques exerce ses activités de plein droit à la suite d'un jugement de la Cour d'appel du Québec. L'entreprise n'a besoin d'aucune dérogation pour poursuivre ses opérations.
- La Ville de Montréal et Ray-Mont Logistiques ont conclu une entente en septembre 2024 établissant des engagements de part et d'autre afin de bonifier l'aménagement du secteur.
- Puisque ces bonifications et aménagements sortent du cadre règlementaire, elle nécessite une approbation en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville afin de modifier les dispositions applicables du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Une telle procédure prévoyait la tenue d'une consultation publique de l'OCPM.
- L'acceptation ou non des dérogations n'impactera pas la capacité de l'entreprise d'opérer son site, mais en permettrait un meilleur aménagement et arrimage avec les autres projets en développement dans le secteur.

- 30 -

---

<sup>1</sup> Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport (CIRRELT). Janvier 2017. *Étude sur les déplacements de Ray-Mont Logistiques.*

# Pour diffusion immédiate

## Communiqué de presse



### À propos de Ray-Mont Logistiques

Chef de file nord-américain en solutions intégrées d'expéditions maritimes conteneurisées, RML exerce ses activités à Montréal depuis sa fondation en 1992. L'entreprise opère des terminaux de transbordement logistique intermodaux à Montréal, Vancouver, Prince Rupert, Seattle et Charleston. Avec plus de 400 employés et plus de 100 000 conteneurs transités par année, Ray-Mont est fier d'être l'un des plus importants transitaires de conteneurs maritimes au Canada et de faire rayonner l'expertise montréalaise aux quatre coins du monde.

**Source : Ray-Mont Logistiques**

### Renseignements

Émile Gauthier

[egauthier@tactconseil.ca](mailto:egauthier@tactconseil.ca)